

N°AG/2023/46

Département de l'Yonne

**Communauté de Communes
du Jovinien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	21 juin 2023	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	21 juin 2023	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 38 Votants : 49

Séance du 28 juin 2023.

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt-huit juin deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, à la salle des Champs Blancs, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS:

M. Philippe PETIT, Mme Evelyne TRESCARTES, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Kévin AUGÉ, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, Mme Bernadette MONNIER, M. Bernard MORAINÉ, Mme Michèle BARRY, M. Jean-Yves MESNY, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, Mme Dorothée BRICOUT, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Olga LIGAULT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M. Didier MOREAU, pouvoir à Mme Isabelle CLAUDET
Mme Florence SYLVESTRE, pouvoir à M. Philippe PETIT
Mme Catherine DECUYPER, pouvoir à Mme Evelyne TRESCARTES
M. Cyril HAGHEBAERT, pouvoir à Mme Christine LEMOINE
M. Mohammed BELKAID, pouvoir à M. Bernard MORAINÉ
Mme Elisabeth LEFEVRE, pouvoir à Mme Anne MIELNIK-MEDDAH
M. Thierry LEAU, pouvoir à Mme Dorothée BRICOUT
M. Nicolas DEILLER, pouvoir à M. Patrice CHASSERY
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, pouvoir à M. Nicolas SORET
Mme Valérie SUBRENAT, pouvoir à M. Xavier MARQUIS
M. Gilles-Maxime POIBLANC, pouvoir à M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

**Objet : AVIS SUR LE PROJET DE RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION
DES EAUX (SAGE) DU BASSIN DE L'ARMANÇON.**

AG/2023/46

Conseil communautaire du
28 juin 2023

Objet : AVIS SUR LE PROJET DE RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DU BASSIN DE L'ARMANÇON.

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes du Jovinien est consultée pour avis sur le projet de révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de l'Armançon par la Commission Locale de l'Eau pour Bussy-en-Othe et Brion, seules communes du territoire de la CCJ concernées.

CONSIDÉRANT que le SAGE est un document de planification élaboré de manière collective, pour un périmètre hydrographique cohérent. Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau et des milieux aquatiques et humides. Il doit être compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie 2022/2027.

CONSIDÉRANT que l'avis porte sur les deux documents constituant le projet du SAGE :

- Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable définissant les conditions et les objectifs qui vont permettre d'atteindre une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ainsi que la préservation et la restauration des milieux aquatiques et humides ;
- Le règlement définissant des priorités d'usage de la ressource en eau, des mesures nécessaires à la restauration et de la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et humides.

CONSIDÉRANT que cet avis intervient dans le cadre de la consultation globale des Conseils Départementaux et Régionaux, des chambres consulaires, des communes et de leurs groupements compétents qui est requise conformément à l'article L. 212-6 du code de l'environnement. Cet avis doit intervenir dans un délai de 4 mois à compter du 13 mars 2023.

VU la conférence des Maires du lundi 12 juin 2023,

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,
Pour : 49
Contre : 0
Abstention : 0

ÉMET un avis favorable sur le projet de révision du SAGE,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND